

TAUX DE TAXES 2024 SELON LA CATÉGORIE DE L'IMMEUBLE

par 100 \$ de valeur imposable

Catégorie	Taux	Taxes de services	
Immeubles résidentiels de moins de six (6) logements incluant résidences unifamiliales, chalets, etc.	1.100 \$	Aqueduc Aqueduc pour piscine Égout Traitement des eaux usées	225 \$/ logement 44 \$/ logement 111 \$/ logement 106 \$/ logement
Immeubles de 6 logements ou plus	1.100 \$	Matières résiduelles	237 \$/ logement
Immeubles non résidentiels ou Immeubles commerciaux	1.505 \$	Aqueduc Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles	*Selon compteur d'eau 111 \$/ local 106 \$ (classe 6 et +) 577 \$
Immeubles industriels	1.701 \$	Aqueduc Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles	*Selon compteur d'eau *Selon type d'industrie *Selon type d'industrie 577 \$
Immeubles agricoles et forestiers	1.030 \$	Aqueduc Égout Traitement des eaux usées Matières résiduelles (agricole)	*Selon compteur d'eau 111 \$/ logement 106 \$/ logement 374 \$/ logement
Terrains vagues desservis	2.138 \$	N/A	

Tous les tarifs sont plus amplement décrits au règlement de taxation 603-2023 disponible sous la rubrique « Règlements municipaux » du site Internet de la Ville.

*Compteur d'eau:
Taux de base par compteur: 225 \$
Tarif par mètre cube: 0.9000 \$



→ COMPTEURS D'EAU

Tel qu'exigé par la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, toute nouvelle construction ou établissement de nouvelle entreprise devra être muni d'un compteur d'eau.

(règlement 550-2019)

→ RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tarifs pour **vidanges des fosses septiques** :

Résidences permanentes: 72 \$/ année
Résidences secondaires: 36 \$/ année

Pour toutes questions relatives à la collecte des matières résiduelles (poubelle, récupération, organique), veuillez vous adresser à la Régie.

Téléphone: 418 239-0513
www.rmrlac.qc.ca / info@rmrlac.qc.ca

Pour toutes questions relatives à la taxation, veuillez communiquer avec la Ville:

📍 Ville de Normandin
1048, rue St-Cyrille
Normandin (Québec) G8M 4R9

☎️ 418 274-2004

✉️ admin@ville.normandin.qc.ca

🌐 www.ville.normandin.qc.ca

📘 Ville de Normandin



TAXATION 2024

Information aux contribuables

→ PAIEMENT DES TAXES

Vous désirez payer vos taxes de façon mensuelle ou hebdomadaire?

La meilleure façon de faire est d'accumuler vos versements dans un compte taxes à votre institution financière, puis d'effectuer vos paiements selon les 3 échéances prévues.

De cette façon, vous éviterez de payer des intérêts.

→ MODES DE PAIEMENT

· Payable dans la plupart des institutions financières: au comptoir, au guichet ou par Internet;

· Par la poste en découpant les coupons retour dans le bas de votre compte de taxes;

· Dans la boîte extérieure à l'entrée de l'hôtel de ville ou en personne au comptoir.

Les paiements s'effectuent en argent comptant, débit ou par chèque à l'ordre de la Ville de Normandin.

→ CHÈQUES POSTDATÉS

Vous pouvez nous transmettre par la poste ou dans la boîte extérieure, trois (3) chèques postdatés (1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre).

→ DATES D'ÉCHÉANCE DES VERSEMENTS DE TAXES MUNICIPALES:

1^{er} versement : Payable au plus tard le 1^{er} mars 2024

2^e versement : Payable au plus tard le 1^{er} juin 2024

3^e versement : Payable au plus tard le 1^{er} septembre 2024

Les taxes municipales sont payables en trois versements si le total est égal ou plus élevé que 300 \$. Aucun autre avis ne vous sera transmis pour le paiement du deuxième ou du troisième versement.

→ RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2024-2025-2026

En 2024, le rôle triennal d'évaluation de la Ville de Normandin est en vigueur pour son premier (1^{er}) exercice financier.

Les valeurs inscrites au rôle d'évaluation représentent la valeur réelle au 1^{er} juillet 2022 qui est la date de référence du rôle d'évaluation jusqu'en décembre 2026. Si aucune modification à la propriété n'est effectuée, la valeur actuelle ne sera pas modifiée avant 2027.

Pour toutes questions relatives à votre évaluation foncière, nous vous prions de communiquer avec la firme de professionnels en évaluation foncière:

CÉVIMEC-BTF
1273, boulevard Wallberg
Dolbeau-Mistassini (Québec)
G8L 1H3
Téléphone : 418 276-0780
cevimec@cevimecbtf.com
cevimecbtf.com



→ AVIS D'ÉVALUATION

Comme 2024 est la première année du rôle 2024-2026, vous recevez un avis d'évaluation avec votre compte de taxes municipales.

Auparavant, celui-ci était inclus sur le compte de taxes. De nouvelles exigences obligent un document distinct.

→ COMPTE DE TAXES MUNICIPALES

La facture de taxes produite en début d'année demeure en vigueur toute l'année. Il est important de noter que la Ville n'émet pas de nouvelle facture de taxes à la suite d'une transaction immobilière. Le nouveau propriétaire doit demander une copie du compte au vendeur ou vérifier le solde auprès de la Ville.

→ TAXES SCOLAIRES

Les taxes scolaires sont payables au Centre de services scolaires du Pays-des-Bleuets.

→ PLANIFIEZ VOS RÉNOVATIONS !

Lors de vos travaux de construction et/ou de rénovation, il est primordial de vous informer auprès de l'inspecteur en bâtiment et environnement de la faisabilité de ceux-ci.

L'émission d'un permis pour travaux et/ou certificat d'autorisation peut prendre jusqu'à **30 jours**, dépendamment de la complexité du dossier.

→ LICENCES POUR CHIENS

La Régie intermunicipale GEANT est responsable du recensement canin. Vous recevrez, en janvier, un avis de renouvellement pour la licence de votre chien au coût de 35 \$.

Le paiement devra être réalisé au plus tard le 31 mars 2024 en ligne au www.jeminscrismaintenant.com/regiegeant, à l'hôtel de ville ou par téléphone.

→ REQUÊTES DES CITOYENS

Soumettre une requête pour les travaux publics n'a jamais été si simple et si rapide !

Le formulaire de requêtes en ligne pour les citoyens permet de signaler un problème non urgent à la Ville de Normandin. Que ce soit un nid-de-poule, un lampadaire non fonctionnel, une installation défectueuse de la ville, un problème d'égout ou d'aqueduc, un panneau de signalisation brisé ou toute autre situation, ce formulaire permet au citoyen d'initier la résolution du problème.

Le formulaire est disponible sur notre site Internet, dans le bas de la page d'accueil, à gauche. Cliquez sur cette icône pour y avoir accès:

